

## Arrêt maladie et maintien salaire

## Par Cheflie, le 27/04/2024 à 17:45

Bonjour à tous

Je suis en contrat PEC depuis plus de 2 ans et en arrêt maladie depuis un mois et demi. L'entreprise où je travaille est affiliée à la convention collective ECLAT (animation socio culturel). Je le suis donc aussi.

Le problème c'est que mon employeur ne me verse que 2 tiers de mon salaire depuis le début de mon arrêt, au lieu de la totalité du salaire net comme le prévoit la convention collective ECLAT.

Mon employeur me dit qu'en tant que salarié PEC, je ne dépends pas de cette convention mais du droit du travail.

Je précise que mon contrat de travail et mes bulletins de salaires sont sous la convention ECLAT.

Qui est dans la légalité ? Mon employeur ou moi ?

Merci d'avance pour vos réponses !!